



République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260625-DELIB_2026_046-DE

Délibération N°**2026-046**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Objet : Assainissement collectif - Station d'épuration – Epandage des boues – Approbation de la convention et fixation du montant de prestation de la chambre d'agriculture pour le suivi et les analyses – campagne 2026

Le jeudi 25 juin 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENTS EXCUSÉ : M. Robert FORTIN, M. Arnaud LANGLOIS, Mme Sheridan GOUWARD, Mme Delphine BRETON.

ABSENT : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Robert FORTIN pouvoir à Mme Olivia GEOFFROY, M. Arnaud LANGLOIS pouvoir à M. Thierry FLEUREAU, Mme Sheridan GOUWARD pouvoir à M. Sylvain RÉMY, Mme Delphine BRETON pour à M. Laurent LECLERCQ,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandrine CHAMBOLLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu la délibération n°2026-045 du 25 juin 2026 ;
Vu la convention de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pour le suivi agronomique 2026 des boues de la station d'épuration de Toury ;

Considérant la délibération n°2026-045 du 25 juin 2026 décidant la poursuite des campagnes de recyclage agricole des boues de la station d'épuration de Toury ;

Considérant que dans le cadre de la campagne 2026 d'épandage des boues, il est nécessaire de s'appuyer sur la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir qui sera chargée d'assurer un suivi agronomique (notes techniques et analyse des boues) pour un montant forfaitaire de 3 495 € H.T.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pour le suivi agronomique 2026 des boues de la station d'épuration de Toury ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à l'Assainissement à signer la convention susvisée et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISE** que le montant annuel d'intervention de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir est fixé à 3 495 € HT ;
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget annexe de l'Assainissement collectif ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Roland SCHACH



La Secrétaire de Séance,

Sandrine CHAMBOLLE

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le : 02/07/2026
 - Transmis au représentant de l'Etat le : 02/07/2026
- Le Maire,
Roland SCHACH

